



## ***Répartition des postes dans les lycées***

# **ON MARCHE SUR LA TÊTE !**

La Région entend faire passer le rapport sur les postes dans les lycées au comité technique dès le 5 juillet ! (GAMH : grille d'attribution des moyens humains), avec juste 4 réunions pour évoquer avec les syndicats la situation des différentes missions (accueil, entretien, maintenance, hébergement...)

**L'administration refuse toujours de communiquer aux syndicats les organigrammes et effectifs actuels par lycées !**

Comment mesurer si les critères de répartitions des postes proposés correspondent à une dégradation des conditions de travail des agents ? On nous demande de travailler « à l'aveugle », en prétendant s'en rendre compte vers quoi on veut aller sans savoir d'où on part ! Ex : en nous donnant les critères applicables dans les autres régions, mais pas ceux de nos ex régions NPDC et Picardie !

**La « concertation » sur la répartition des postes dans les lycées sans connaître les effectifs actuels, c'est une partie de bonneteau : à tous les coups on perd !**



Quand on nous demande de travailler des critères sans visibilité sur les effectifs dans les établissements, comment croire qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle menace sur les effectifs ?

**La CGT continue d'interroger : A quel moment les agents sont-ils entendus à la Région ? Pour Xavier BERTRAND les économies budgétaires passent elles avant les besoins ? Qui peut croire qu'on va mettre les élèves dans les meilleures conditions possibles d'apprentissage en diminuant le personnel présent dans les lycées ?**

**Sur les chantiers évoqués lors de la réunion du 10 juin :**

**Pour le métier d'agent d'accueil,**

la **CGT** demande :

- Afin de couvrir l'amplitude horaire d'ouverture des lycées, **l'ouverture de 2 postes d'agent d'accueil par lycée** : 1 poste logé et 1 poste non logé qui assurerait les missions complémentaires.
- Que les postes ouverts ne se limitent pas aux postes logés.
- **Des formations sur les SSI (Système de Sécurité Incendie) et sur le plan vigipirate.** Il est primordial que les agents d'accueil bénéficient d'un niveau élevé de formation quant à la sécurité incendie et aux procédures de sûreté à appliquées dans le cadre du plan vigipirate. Il en va de la sécurité de l'agent mais aussi de l'ensemble de la communauté éducative.
- **Que les missions complémentaires ne se traduisent pas en surcharge de travail,** et cela **au détriment des missions principales essentielles aux mesures de sûreté et à l'accueil du public.** En effet, comment être vigilant et appliquer les règles de sécurité si on est occupé à faire le nettoyage ?
- **Vigilance sur le respect du règlement intérieur sur les horaires de fermeture (les fermetures après 20 heures doivent rester exceptionnelles).**
- **Que le métier d'agent d'accueil soit reconnu comme une spécialité** puisqu'il demande des compétences et un niveau de formation élevé, et qu'il implique des responsabilités importantes, notamment en terme d'application des mesures de sûreté.

**La CGT rappelle que l'accueil est aujourd'hui la possibilité principale de répondre aux besoins importants de reclassement ! Les « missions complémentaires » ne doivent pas servir de prétexte à un refus d'affectation ou de reclassement** dans le cas où l'agent aurait des restrictions médicales. Le recrutement de l'agent d'accueil doit se faire uniquement sur la capacité de l'agent à mener à bien les missions principales du métier.

**Pour le métier de veilleur de nuit,** la région souhaite maintenir les postes pour les établissements qui accueillent des primaires, et interroger les établissements au cas par cas sur le besoin en cas de départ en retraites ou mutations.

la **CGT** demande :

- **au-delà des négociations en cours, la réouverture des discussions sur le temps de travail** (emploi du temps, amplitude horaire, majoration des heures de nuit et des jours fériés...) et **l'accès aux formations travailleurs isolés**
- **que les supports de postes de veilleur de nuit qui partent à la retraite soit conservés pour les établissements.** Il est hors de question que l'abandon de cette mission se traduise par des pertes de supports de postes.

**GAMH**  
**Chapitre 2**

**la**  
**CGT**

**FIER-E-S**  
D'ÊTRE  
**FONCTIONNAIRES !**